

# **citedia**services

## **S.A.E.M. CITEDIA SERVICES**

**Société Anonyme d'Economie Mixte  
RCS RENNES B 310 679 055**

**6, Place des Colombes  
C.S. 44354  
35043 RENNES Cedex**

**Tél. 02.99.65.01.11 – Fax 02.99.31.48.82 - [www.citedia.com](http://www.citedia.com)**

### **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Cette consultation fait suite à une précédente consultation déclarée infructueuse  
(Référence AO – GG-SC/2017/22 – 11/12/2017)

Le présent avis est un appel à candidatures qui a pour objet de sélectionner les candidats admis à présenter une offre lors de la consultation portant sur les prestations désignées ci-après.

#### **Nom et adresse du Pouvoir Adjudicateur**

S.E.M. CITEDIA SERVICES

Personne responsable du Marché : Monsieur le Directeur Général

6, Place des Colombes - 35000 RENNES

Tél : 02.99.65.01.11 – Fax : 02.99.31.48.82 – Courriel : [gwenaelle.guillope@citedia.com](mailto:gwenaelle.guillope@citedia.com)

#### **Type de procédure**

L'Accord-cadre est passé dans le respect des dispositions du Décret n° 2016-360 du 25/03/2016 pris en application de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 selon une procédure concurrentielle avec négociation suivant les articles 25-II et 71 à 73 du Décret.

Il s'agit d'une procédure formalisée composée de 2 phases : une phase candidature (phase 1) et une phase offre (phase 2).

La phase candidatures (appel public à la concurrence), a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre.

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur candidature en remettant les pièces demandées dans le règlement de la consultation (phase candidature) ; CITEDIA SERVICES sélectionnera les candidats admis à remettre une offre initiale au vu des critères définis dans ce règlement (période prévisionnelle mi-Juillet 2018).

La phase offre qui a pour objet de retenir une ou plusieurs offres.

Une lettre d'invitation à soumissionner sera envoyée aux candidats admis à présenter une offre qui précisera le délai de remise de l'offre initiale (période prévisionnelle mi-Septembre 2018).

Après réception des offres initiales, les soumissionnaires pourront être sollicités pour une audition et une démonstration du logiciel et seront invités à participer à des négociations (période prévisionnelle : Octobre et Novembre 2018).

En application de l'article 73 du Décret, CITEDIA SERVICES négociera avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures, à l'exception des offres finales.

CITEDIA SERVICES se réserve toutefois la possibilité d'attribuer l'Accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

### **Objet**

Fourniture en mode location d'une technologie autopartage pour City Roul' activité gérée par Citédia Services à Rennes (35000).

Les prestations comprennent la mise à disposition et la mise en œuvre d'une solution de gestion autopartage avec technologie embarquée, la gestion du projet, la définition des spécifications fonctionnelles et techniques, le paramétrage, l'accompagnement à la mise en place de la solution, la formation et la maintenance.

### **Caractéristiques principales**

L'Accord-cadre ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

L'Accord-cadre comporte une tranche optionnelle : Libre-service intégral (Free floating)

L'Accord-cadre comporte des variantes exigées :

- Variante n°1 : Technologie embarquée en mode acquisition
- Variante n°2 : Mode de paiement en ligne

Le contrat conclu prendra la forme d'un Accord cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du Décret, sans minimum ni maximum.

L'Accord-cadre sera réglé à prix mixte décomposé en deux parties :

- Les prestations de gestion du projet, mise en œuvre, de développements spécifiques, formations, accompagnement à la conduite du changement, telles que définies dans le C.C.T.P. seront réglées sur la base d'un prix global et forfaitaire. Ce prix forfaitaire fera l'objet d'une décomposition de prix (D.P.G.F.) qui devra être complétée par le soumissionnaire et joint à son offre.

- Les prestations de fourniture, installation et maintenance de la technologie embarquée, licence et maintenance de la solution logicielle, prestation jour homme, telles que définies dans le C.C.T.P. seront réglées par application des prix unitaires, tels que fixés dans les Bordereaux des Prix Unitaires joints à l'offre, aux quantités réellement exécutées.

Le Titulaire interviendra sur demande de CITEDIA SERVICES et sur émission de bons de commande.

### **Lieu d'exécution**

35000 RENNES

### **Durée - Délais d'exécution**

Les prestations objet de l'Accord-cadre seront exécutées dans un délai de 4 ans à compter de sa date de notification.

L'Accord-cadre ne sera pas reconduit.

Date prévisionnelle de notification : Décembre 2018

La solution devra être opérationnelle le 12 Avril 2019 au plus tard.

Le déploiement technique devra être effectué à compter du 15 Avril 2019 et devra être achevé au plus tard le 21 Juin 2019.

Afin d'assurer la continuité du service City Roul', il est attendu un basculement progressif vers la solution retenue au mois de Juin 2019.

### **Conditions de participation**

Justification et documents à produire quant aux qualités et capacités des candidats : voir le Règlement de la consultation.

Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer : Nombre minimal envisagé : 3 - Nombre maximal : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : les dossiers de candidature conformes seront analysés au vu des critères suivants et sous-critères suivants :

- Capacités techniques et professionnelles (80%) dont :
  - Expérience et adéquation des références avec l'objet de la consultation (40%)
  - Moyens humains et matériels (40%)
  
- Capacités économiques et financières du candidat (20%),

### **Conditions d'obtention du dossier de consultation et des renseignements complémentaires**

Le dossier de consultation des entreprises est **disponible librement et gratuitement** à l'adresse électronique suivante : <http://demat.centraledesmarches.com/7039960>

Pour obtenir tous renseignements complémentaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des candidatures, **une demande écrite** à Mme GUILLOPÉ 02.99.65.26.41 / 02.99.65.01.11 – Fax 02.99.31.48.82 – courriel : [gwenaelle.guillope@citedia.com](mailto:gwenaelle.guillope@citedia.com).

### **Adresse auprès de laquelle les candidatures doivent être envoyées**

Les candidatures doivent être adressées **sur support papier accompagné d'une version électronique (DVD, clé USB)** sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposées contre récépissé adressé à CITEDIA SERVICES, à l'attention du Service Marchés 6 Place des Colombes 35000 RENNES.

### **La transmission par voie dématérialisée n'est pas autorisée.**

Les candidatures seront rédigées entièrement en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

### **Date limite de réception des candidatures**

13 Juillet 2018 – 12H00

### **Instance chargée des Procédures de recours**

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RENNES

7, Rue Pierre Abélard

35000 RENNES

Téléphone : 02.99.65.37.37 - Fax : 02.99.31.06.15 - Courriel : [tgi-rennes@justice.fr](mailto:tgi-rennes@justice.fr)

### **Date d'envoi du présent avis à la publication**

13 Juin 2018

L'avis intégral a été transmis au JOUE le 12 Juin 2018